



29530 Loqueffret

Tél. : 02.98.26.43.99

Fax : 02.98.26.44.58

Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr



*Compte-rendu  
de la réunion du conseil communautaire  
du 30 juin 2011 à SAINT-RIVOAL*

**Étaient présents :**

**BOTMEUR :** Eric PRIGENT, Gérard GUEN, Georges Pierre ISAAC  
**BRASPARTS :** Jean-Pierre BROUSTAL, Vincent VIGOUROUX, Yvonne QUIMERC'H  
**BRENNILIS :** Marcel GERARDIN, Françoise BORGNE, Olivier MAGOARIEC  
**LA FEUILLEE :** Yves LE FLOCH, Jean-Jacques PENVEN, Gérard HUGUET  
**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Roger BRONNEC, Christelle RANNOU  
**LOQUEFFRET :** François KERGOAT, Guy GAYON, Jean-Yves LE BRIS  
**PLOUYE :** Marcel LE GUERN, Lucien LE BRETON, Jean COTTEN  
**SAINT-RIVOAL :** Yves Claude GUILLOU, Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

**Étaient présents (sans voix délibérative)**

**BRENNILIS :** Jean FAILLARD

Association EPAL : Franck MARTIN

**Ordre du jour :**

- Animation jeunesse, RPAM (véhicule, matériel, convention CAF)
- Convention reversement fiscalité CCMA
- Commerce relais Saint-Rivoal : avenant au bail
- Bâtiment administratif de Loqueffret : avenants et assurance dommages ouvrage
- Groupement marché voirie à bon de commande – choix d'un représentant
- Développement touristique : chemin communautaire,...
- Numérisation du cadastre – appel d'offres à réaliser
- Fonds de concours – dossiers présentés
- Contrat de territoire CG 29 – aires de covoiturage (document joint)
- Nom du Pays (courrier joint)
- Création d'une commission intercommunale des impôts directs
- Questions diverses

+ **Complément envoyé le 24 juin 2011**

Par ailleurs, le conseil communautaire qui a déjà délibéré en février sur le maintien du périmètre actuel de notre communauté de communes pourrait délibérer s'il le souhaite sur les autres propositions émises par le Préfet dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (syndicats d'eau, syndicats de voirie,...).

Chaque mairie a eu la proposition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) fin avril.

### **Animation jeunesse, R.P.A.M.– convention avec l'association EPAL**

Le Président rappelle qu'une convention a été signée avec l'association EPAL en 2009 pour la mise en œuvre et la gestion du projet enfance jeunesse.

Depuis le projet global d'animation de territoire a évolué. Il convient de mettre en place une convention adaptée aux activités actuelles en incluant notamment le R.P.A.M. qui existe depuis 2011.

Le projet de convention proposée par l'association EPAL a été envoyé avec le complément de convocation. Elle est prévue pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2011.

Le conseil communautaire décide d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention présentée.

### **R.P.A.M. – convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Sud Finistère P.C.P.I.**

La communauté de communes a créé un Relais Parents Assistants Maternels (R.P.A.M.) au 01 avril 2011. La réalisation de ce projet implique certains investissements (aménagement de locaux, mobilier, matériel informatique, ...)

Afin de mettre en place ce service dans de bonnes conditions, la Caisse d'Allocations Familiales du Sud Finistère accompagne financièrement la collectivité dans le cadre du Plan Crèche Pluriannuel d'Investissement (P.C.P.I.)

Le coût prévu pour l'équipement du R.P.A.M. est de 20.000 €. La subvention allouée par la C.A.F. pour cette dépense est de 16.000 €. (80 %)

Le Président présente la convention proposée afin de contractualiser le versement de cette aide financière.

Aussi, l'assemblée décide d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention présentée.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

### **R.P.A.M. – achat d'un véhicule de service**

Le Relais Parents Assistants Maternels (R.P.A.M.) créé au 01 avril 2011 prévoit des animations et permanences de l'animatrice sur différents lieux de la communauté de communes

Afin que ce service puisse se construire au mieux, du matériel est à transporter lors de ses interventions dans les communes de notre territoire un véhicule de service est à prévoir.

Une publicité a été réalisée par affichage. Le Président présente une proposition pour la vente d'un véhicule d'occasion présentant les caractéristiques requises.

Il s'agit d'un véhicule de type Kangoo avec une cabine approfondie pour le transport du matériel.

Le montant est de 8.200 € TTC hors frais d'immatriculation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide

De faire l'acquisition du véhicule Kangoo présenté par le Garage Salaün pour un montant de 8.200 € T.T.C.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

### **R.P.A.M. – Conventions avec la Communauté de Communes de la Région de Pleyben et les communes de Berrien et d'Huelgoat**

Le Président rappelle qu'un accord de mutualisation pour l'animation d'un R.P.A.M. avait été étudié avec la communauté de communes de la Région de Pleyben ainsi que les communes de Berrien et d'Huelgoat.

Le Relais Parents Assistants Maternels (R.P.A.M.) créé au 01 avril 2011 prévoit un poste d'animation à temps complet partagé à mi-temps sur le territoire de la Région de Pleyben et l'autre mi-temps sur le territoire du Yeun Elez élargi aux communes d'Huelgoat et de Berrien.

A cet effet, une convention tripartite entre les communautés de communes de la Région de Pleyben et du Yeun Elez ainsi que l'association EPAL est à conclure ainsi qu'avec les communes de Berrien et d'Huelgoat. Le Président présente le projet de convention précisant l'objet et les termes de sa mise en œuvre.

Le Président est autorisé à signer la convention avec les collectivités concernées pour l'animation du Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s ainsi que tous les actes relatifs à ce projet.

### **Budget général – Décision modificative – Animation jeunesse, R.P.A.M.**

Le Président précise que les décisions prises concernant l'animation jeunesse et le RPAM nécessite des modifications budgétaires.

Il propose les modifications suivantes :

Article 2183 – 10018 : + 26.312 €

Article 2182 – 10018 : + 8.500 €

Article 611 : + 4.784 €

Article 1321 – 10018 : + 26.285 €

Article 74124 : + 13.311 €

Article 023 (OS) : + 8.527 €

Article 021 (OS) : + 8.527 €

Le conseil communautaire décide d'approuver les modifications proposées et d'inscrire ces sommes au budget.

Au sujet de l'activité passerelle de l'accueil de loisirs pour les enfants de 9 à 12 enfants, une demande de mise à disposition de la salle du Drosera a été faite auprès de la Mairie de Brennilis. Les élus de Brennilis présents indiquent que ce point sera vu lors du prochain conseil municipal du 09 juillet. Des compléments d'informations seront donnés par Anne Fleury (quelles activités, nombre d'enfants accueillis, ...).

Franck MARTIN précise que l'association EPAL a trouvé un interlocuteur pour les activités nautiques cet été au lac Saint-Michel.

### **Motion de soutien à la commune de Loqueffret - Reversement de fiscalité entre la C.C.M.A. et la commune de Loqueffret**

Le Président explique que suite à la modification de la fiscalité, la convention qui existait entre la Communauté de Communes des Monts d'Arrée et la commune de Loqueffret pour le reversement d'une partie de la fiscalité perçue de l'entreprise Imerys est devenue caduque.

Un accord est à trouver afin que la commune de Loqueffret ne subisse pas une perte importante de ses recettes.

La carrière d'exploitation de kaolin de l'entreprise Imerys France est située à Loqueffret mais l'usine d'exploitation est sur le territoire de la C.C.M.A. à Berrien.

La commune de Loqueffret avait un reversement d'une partie de la fiscalité en compensation de l'exploitation de cette carrière de kaolin.

A ce jour, la C.C.M.A. propose le reversement d'une partie de la C.V.A.E. et de la C.F.E. versée par Imerys France (nouvel imposition en place sur les entreprises depuis 2010). Ce montant est nettement inférieur au montant de taxe professionnelle versé jusqu'en 2010.

Après en avoir pris délibéré, le conseil communautaire décide de soutenir la commune de Loqueffret dans les actions à entreprendre afin de lui permettre de conserver ses recettes liées à l'exploitation de la carrière de Kaolin sur son territoire.

Une réunion en Sous-préfecture aura lieu le 08 juillet à ce sujet.

## **Commerce relais de Saint-Rivoal – avenant au contrat de bail**

Le Président rappelle que les travaux de rénovation et d'extension du commerce bar restaurant crêperie de Saint-Rivoal sont terminés. Le montant des travaux réalisés y compris l'achat du commerce est de 397.009,25 € H.T., les recettes sont de 232.977,31€, il reste donc à charge de la collectivité 164.031,64 €.

Un acte de bail commercial avait été mis en place à compter du 15 octobre 2008 pour une durée de 9 ans prévoyant un loyer mensuel d'un montant de 300 € TTC tel que prévu dans la délibération du 16 décembre 2008.

Suite aux travaux réalisés et après avoir sollicité pour avis l'étude notarial et de France Domaine, un nouveau montant de loyer est proposé.

Un avenant au contrat de bail initial sera mis en place.

Le montant de loyer mensuel proposé sera de 817 € T.T.C. (683,11 € H.T.)

L'assemblée décide d'approuver le nouveau montant de loyer et autorise le Président à signer l'avenant au contrat de bail commercial ainsi que toutes pièces relatives à ce sujet.

## **Bâtiment administratif – avenants au marché de travaux**

Le Président rappelle le marché de travaux pour la construction du bâtiment cité en objet a été adopté par délibération du 08 juin 2010.

Les travaux sont en cours et quelques modifications ont été apportées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour et propose l'avenant suivant :

Avenant n°1 au lot n°02 – Gros œuvre : + 1.541,51 €H.T.

Avenant n°1 au lot n°06 – Menuiserie extérieure aluminium : - 349,00 € H.T.

Avenant n°1 au lot n°07 – Menuiserie Bois : - 3.035,46 € H.T.

Avenant n°1 au lot n°10 – Revêtements de sols – Faïence : - 890,54 € H.T.

Avenant n°1 au lot n°13 – Electricité – VMC : + 822,48 € H.T.

Avenant n°2 au lot n°13 – Electricité – VMC : + 992,43 € H.T.

Le Président est autorisé à signer les avenants aux lots indiqués.

## **Bâtiment administratif à Loqueffret – assurance dommages ouvrage**

Le Président explique à l'assemblée qu'une assurance dommages ouvrage est à mettre en place pour le bâtiment administratif en construction.

Plusieurs compagnies d'assurances seront consultées à cet effet. Le montant approximatif de ce contrat serait de 7.000 € H.T. environ soit entre 0,9 % et 1 % du montant des travaux et honoraires

Le Président à consulter plusieurs compagnies d'assurance et à signer le contrat à intervenir présentant la meilleure offre.

## **Groupement de commandes travaux de voirie – désignation des représentants à la commission**

Le Président rappelle que par délibération du 15 février 2011, la communauté de communes du Yeun Elez avait décidé d'adhérer au groupement de commande pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux divers.

Toutefois les représentants de la collectivité à la commission du groupement de commandes n'ont pas été désignés, il convient d'y remédier

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide de désigner comme représentant de la communauté de communes à la commission du groupement de commandes

Titulaire : M. Eric PRIGENT

Suppléant : M. Yves Claude GUILLOU

### **Développement touristique – chemin communautaire**

Gwenaëlle BENOIT fait part de l'état d'avancement du topoguide de randonnées sur le territoire du Yeun Elez (circuit communautaire + 1 boucle sur chaque commune) et présente une maquette du document. Elle demande également si les communes s'aperçoivent de problèmes sur le balisage de faire remonter l'information.

Le point de départ du circuit est l'office de tourisme à Brasparts. La randonnée va ensuite dans le sens des aiguilles d'une montre. D'après les techniciens du P.N.R.A. ce chemin s'adresse à des sportifs car il a des étapes assez longues.

Le Président a indiqué à Pierre Maille lors de la réunion du 27 juin sur le contrat de territoire que ce circuit consistant à attirer des visiteurs sur une semaine, et passant dans chacun des bourgs avait un intérêt économique pour le territoire. Et pour cette raison, le conseil général devrait le prendre en compte dans son répertoire.

Les chemins utilisés pour les circuits sont pour beaucoup, des chemins déjà utilisés pour de la randonnée. Actuellement le Conseil Général du Finistère souhaite sélectionner des chemins de qualité afin de faire des économies sur leur entretien. Les chemins sélectionnés seront entretenus par le Conseil Général. Sur le territoire du Yeun Elez, le seul retenu serait celui des tourbières ou le tour du lac. Toutefois, il coût cher à l'entretien à cause des passerelles et pourrait ne pas être retenu.

Une présentation médiatique lors de la sortie du topoguide est à prévoir (peut-être sur la montagne Saint-Michel) Un samedi à 11h30 plutôt avec invitation au Conseil Général et à Finistère Tourisme.

Lorsqu'il y a des travaux sur le chemin communautaire à réaliser, il est nécessaire de prévenir la communauté auparavant, et surtout s'il s'agit de gros travaux.

#### Chemin du tour du lac :

Des contacts ont eu lieu récemment entre le président et EDF, ainsi qu'avec Gwenaëlle Benoit et EDF concernant ce chemin. Il s'agit de trouver une solution pour éviter de passer sur les kilomètres de route goudronnée contournant la centrale. La solution proposée par EDF est de créer une passerelle sur l'Elez à proximité de la centrale. Le coût des travaux est estimé à environ 30.000 €. Ce montant serait pris en charge en grande partie par EDF mais il est demandé une participation de la communauté de communes. Si la collectivité est d'accord, EDF engage une discussion avec les communes concernées, Brennilis et Loqueffret.

L'assemblée propose de participer aux travaux. Un mail sera envoyé suite au conseil communautaire pour indiquer l'accord pour la proposition de participation aux frais engagés pour la réalisation de cette passerelle.

Par ailleurs, pour accéder à cette passerelle, le chemin à proximité du village de Forhan serait à rouvrir.

#### Topoguide de randonnées sur la C.C.Y.E. – Prix de vente

Un long travail pour la réalisation d'un topoguide de randonnées sur la communauté de communes (1 boucle par commune + le chemin communautaire de 110 kms) se termine. Le topoguide sera imprimé très prochainement.

La maquette du topoguide est présentée aux élus.

Un prix de vente de ce document est à déterminer. Il est proposé un montant de 5 € à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'approuver le prix de vente proposé du topoguide de randonnées sur le territoire de la communauté de communes du Yeun Elez soit 5 €.

## **Numérisation du cadastre : lancement d'une consultation publique pour l'engagement des travaux de numérisation des planches cadastrales**

Suivant les conditions techniques et juridiques prévues par la convention avec la Direction Générale des Finances Publiques, la communauté de communes est le maître d'ouvrage des travaux de numérisation du plan cadastral.

Ces travaux consistent à numériser les planches cadastrales des huit communes sur une durée prévisionnelle de 6 mois. Ces travaux seront effectués commune par commune, selon un ordre choisi par la communauté de communes après concertation avec les communes et la Direction Générale des Finances Publiques. Le nombre de parcelles à numériser est évalué à : 41.853

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à :

- à lancer la procédure de consultation publique conformément au code des marchés publics pour engager la numérisation du cadastre,
- à signer les marchés correspondants avec le prestataire qui sera retenu,
- à signer les éventuels avenants ou actes de sous-traitance,
- à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution des marchés,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice concerné

## **Numérisation du cadastre /S.I.G. : Recherche de financements**

La communauté de communes a décidé de prendre en charge, dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire, la numérisation de l'intégralité des planches cadastrales des communes membres et la construction d'un système d'information géographique pour ses propres besoins et ceux de ses communes.

La numérisation des planches cadastrales sera effectuée suivant les normes en vigueur selon le cadre conventionnel avec la Direction Générale des Finances Publiques et dans le respect du protocole départemental de numérisation du plan cadastral.

Aussi, la communauté de communes sollicite les partenariats financiers possibles, pour la numérisation du cadastre et la conduite du système d'information géographique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à

- solliciter les aides, les participations et subventions auxquelles ce projet est éligible
- signer les conventions de versement

## **Attribution de fonds de concours**

Le Président rappelle que la pratique de fonds de concours est prévue à l'article L.5214-16 V du C.G.C.T. Le principe de fonds de concours a été redéfini par l'article 186 de la loi n° 2006-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Le versement est autorisé sous trois conditions :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer un équipement (investissement ou fonctionnement)
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours
- le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés

Des crédits ont été budgétés pour financer des projets d'équipements des communes.

Trois communes présentent des demandes de financement d'équipements pour les opérations suivantes :

#### Commune de Plouyé

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement de la commune	Fonds de concours sollicités
Travaux de voirie	114 482,52 €	14 330 €	100 152,52 €	<b>50 076,26 €</b>
<b>Total</b>				<b>50 076,26 €</b>

#### Commune de Botmeur

Objet	Dépenses H.T. ou T.T.C.	Recettes	Autofinancement de la commune	Fonds de concours sollicités
Travaux et mobilier mairie	11 528,57 €	0 €	11 528,57 €	<b>5 764,28 €</b>
Travaux réseau eau voirie	4 334,60 €	0 €	4 334,60 €	<b>2 167,30 €</b>
Travaux salle polyvalente	1 052,57 €	0 €	1 052,57 €	<b>526,28 €</b>
Achat outillage	1 333,60 €	0 €	1 333,60 €	<b>666,80 €</b>
Enfouissement réseaux	11 186,02 €	0 €	11 186,02 €	<b>5 593,01 €</b>
<b>Total</b>				<b>14 717,67 €</b>

#### Commune de Saint-Rivoal

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement de la commune	Fonds de concours sollicité
Construction d'une salle communale 1ère tranche	147 277,16 €	136 337,33 €	10 939,86 €	<b>5 469,91 €</b>
Mobilier et matériel mairie et cantine	7 194,84 €	0,00 €	7 194,84 €	<b>3 597,42 €</b>
<b>Total</b>				<b>9 067,33 €</b>

Le conseil communautaire décide de verser les fonds de concours sollicités aux communes ayant présentés les demandes.

#### Schéma du Conseil Général du Finistère des aires de covoiturage sur le territoire de la C.C.Y.E.

Le Président reprend les éléments du document présenté proposé par le Conseil Général du Finistère au sujet du schéma des aires de co-voiturage sur le Pays du Centre Ouest Bretagne.

Ce document a été donné à chaque membre de l'assemblée afin qu'un avis puisse être émis sur cette proposition.

Une fois validé, ce schéma sera inscrit au contrat de territoire avec le Pays du Centre Ouest Bretagne.

Après en avoir pris connaissance, le document n'appelle pas de remarques particulières de la part de l'assemblée aussi, le conseil communautaire décide d'approuver le schéma présenté.

## **Nom du Pays COB**

Le Pays du COB a envoyé un courrier demandant aux communautés de communes de se déterminer sur un nouveau nom du Pays. Trois noms sont proposés " Bretagne Centrale", "Bretagne Intérieure", Les Monts de Bretagne".

Le conseil communautaire décide de prendre une décision lors d'une prochaine assemblée.

## **Commission Intercommunale des Impôts Directs**

La communauté de communes a reçu un courrier de la Direction des Finances Publiques pour la mise en place d'une commission intercommunale des impôts.

Nous devons présenter une liste de 40 noms sur propositions des communes membres correspondant à 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants.

Ce document précise également qu'un des commissaires doit être domicilié en dehors du périmètre de la C.C.Y.E. et que "pourront être proposées comme commissaires de la commission intercommunale des impôts des personnes membres des commissions communales des impôts directs des communes qui composent l'EPCI"

Un courrier sera envoyé à chaque Mairie pour demander de proposer 5 noms.

La liste sera validée au prochain conseil communautaire.

## **Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale**

Le Président présente le document remis ce jour à l'assemblée. Ce document, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale, a été reçu par toutes les communes comme la communauté de communes par l'intermédiaire des services de la Préfecture.

Les collectivités ont 3 mois pour faire part de leur avis sur ce projet soit jusqu'à fin juillet.

Après en avoir pris connaissance, les élus communautaires font part de plusieurs remarques :

Ils sont en accord avec

- la proposition de périmètres des communautés de communes proposés

Ils sont en désaccord avec :

- la dissolution du syndicat mixte de la région du Faou, du syndicat intercommunal de voirie du Faou ainsi que celui du syndicat d'informatique du Finistère car certaines communes utilisent leurs services et souhaitent continuer ainsi
- l'élaboration d'un schéma départemental de l'eau potable, chaque commune souhaite garder la maîtrise de ce domaine de compétence ainsi que celui de l'assainissement

Après en avoir délibéré le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents décide d'émettre

⇒ un avis favorable quand aux périmètres des EPCI à fiscalité propre

⇒ un avis défavorable sur les propositions de dissolution du Syndicat d'Informatique du Finistère, du syndicat intercommunal de voirie du Faou ainsi que du SIVOM de la Région du Faou car ils sont utilisés par certaines communes

⇒ un avis défavorable sur les orientations dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement quand au regroupement proposé, chaque commune souhaitant garder cette compétence.